



Auch le 30 janvier 2008

à
Monsieur Aymeri de MONTESQUIOU
Monsieur Yves RISPAT
Sénateurs du Gers
à
Madame Gisèle BIEMOURET
Monsieur Philippe MARTIN
Députés du Gers

Le Président de la République a confirmé son intention de ne pas soumettre la ratification du traité modificatif européen à référendum et de recourir à la voie parlementaire. Pourtant ce traité engage l'avenir de l'Union européenne de façon essentielle ; vouloir le ratifier sans demander à nouveau leur avis aux citoyens nous paraît inconcevable. Toutes les citoyennes, tous les citoyens doivent pouvoir s'en approprier le contenu et avoir leur mot à dire sur celui-ci. Sinon, le risque est grand de voir se creuser davantage le fossé entre les aspirations populaires et les institutions européennes.

Une simple ratification parlementaire donnerait le sentiment que le peuple se voit retirer la parole qu'il avait prise non seulement lors du référendum de 2005, mais également lors de celui de 1992, pour la ratification du traité de Maastricht, et même lors de celui de 1972 au sujet de l'adhésion du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni. C'est pourquoi la FSU s'adresse à vous qui, en tant que parlementaire, pouvez infléchir le choix du Président de la République et lui demander de recourir à la ratification par référendum, y compris en vous opposant à ce texte lors du vote en congrès du parlement.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Sénateur, l'expression de nos salutations distinguées.

Joël RAMBEAU
secrétaire départemental